

Taxe foncière : le délai de paiement expire ce jeudi soir

Publié le 15/10/2015

Les propriétaires d'appartement(s) ou de maison(s) ont jusqu'à ce soir, minuit, pour régler leur taxe foncière. Les taux varient de 16,6 à 63,9% selon les communes à La Réunion.



C'est la queue devant les centres des services fiscaux de l'île. Les contribuables qui doivent s'acquitter de la taxe foncière se bousculent pour obtenir des explications ou peut-être des délais de paiement.



28% des redevables sont mensualisés dans le département Et afin d'inciter un nombre croissant de contribuables à régler leurs impôts en ligne via impots.gouv.fr, 5 jours supplémentaires sont accordés. Par conséquent, le paiement est, dans ce cas, reporté au 20 octobre.

De 16,6 à 63,9% de taxe foncière selon les communes

A La Réunion, 243 000 avis d'imposition, de cette taxe foncière, représente une recette globale de 416 millions d'euros cette année contre 403 millions en 2014. L'augmentation de cette taxe est donc en moyenne, pour les 24 communes de l'île, de l'ordre de 3%. La palme du taux le plus élevé revient à Saint-Louis avec une taxe foncière de 63,9%. Et le meilleur élève, selon le portefeuille des contribuables, est la commune des Avirons avec un taux de 16,6%